



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'OLIVET

**Séance du 20 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

**Présents :** MORAND Eric, BASILLAIS Martine, BARDOLS Frédéric, DE LACROIX Corinne, BOURGAULT Sylvain, BARBOT Marie-Paule, CLEMENT Brice, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, LORICHON Michel, CHAUDET Nathalie, VAUDOLON Grégory.

Marie-Paule BARBOT a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal de la commune de OLIVET,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner un délégué de la commune,

**CONSIDERANT** que le conseil municipal doit procéder à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DESIGNE :**

1/ Déléguée titulaire : Corinne DE LACROIX

2/ Délégué suppléant : Michel LORICHON

Et transmet cette délibération au Président du Syndicat de bassin JAVO.

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

**Le Maire,  
Éric MORAND**



Nombre de conseillers	
en exercice :	11
de présents :	11
de votants :	11

Date de convocation
16/03/2026

Date d'affichage
20/03/2026

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET
DCM N° 2026 – 18 DÉLÉGATIONS SYNDICAT JAVO

VOTE	
POUR :	11
CONTRE :	/
ABSTENTION :	/